

# ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

---

LUTTE CONTRE LE DOPAGE - (n° 2100)

## AMENDEMENT

N° 13

présenté par  
M. JUILLOT,  
rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 13**

Dans l'avant-dernier alinéa de cet article, substituer au mot : « elles », les mots : « les fédérations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.